



attestation immobiliere sucesion

Par **ev.a**, le **16/06/2023** à **11:34**

Bonjour,

L'attestation immobiliere 1994 de mon pere decede en 1979 ne contient pas le leg testamentaire fait par son pere donc mon gd pere (dont le partage judiciaire et en cours) alors que c'est le meme office notariale qui a enregistre le testament et acte de depot de mon gd pere et l'attestation immobiliere de mon pere.

Pouvez vous me dire si l'attestation immobiliere de mon pere doit contenir le leg fait a mon pere par mon gd pere.

L'attestation immobiliere faite se contente de retranscrire les 1/6 des biens de mon grand-pere donc sans tenir compte du testament enrregistre. peut on revenir sur cette attestation et la faire completer puisque le partage de mon grand pere n'est pas termine et donc celui de mon pere non plus.

Par **Marck.ESP**, le **16/06/2023** à **12:46**

Bonjour, bienvenue

Ce n'est peut-être pas étonnant si le règlement de la première succession n'est pas terminé, mais sans connaître le dossier, il n'est pas possible de répondre efficacement à votre question sur ce forum.